



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

DATE DE CONVOCATION

20 juin 2025

DELIBERATION N°34/2025/MT

Création d'emploi : Brigadier-Chef principal (catégorie C)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 JUILLET A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe
M. Thierry VICTORIN, 5^{ème} Adjoint
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, 6^e Adjointe
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
M. Steeve MAYEN, Conseiller,
M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Christine TIAN SIO PO, Conseillère
M. Charles-Henri DELAR, Conseiller
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 14
ABSENTS : 08
QUORUM : 12
PROCURATIONS : 03

ABSENTS EXCUSES :

M. Myrko SEPHO, Conseiller
Mme Natacha CABERIA, Conseillère
M Bruno BAUDE, Conseiller
Mme Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère
Mme Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère

ABSENTS :

M. Georges Michel PHINERA HORTH, Conseiller
M. Auguste FERNAND, Conseiller
Mme Nathalie FRANCOIS, Conseillère
Mme Tatiana DAUPHIN GENEVIEVE, Conseillère

SERVICES DE L'ÉTAT EN GUYANE
BUREAU DU COURRIER

18 JUIL. 2025

ARRIVÉE

Transmis A

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur Jean-Yves TARCY, 3^{ème} Adjoint au Maire a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées. Madame Natacha CABERIA, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint au Maire. Madame Arielle JACQUES-HIMMER, Conseillère municipale, a donné procuration à Madame Patricia REJON, 4^{ème} Adjointe au Maire. Madame Aline Philippe N'GUYEN VAN VAÏ, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur Jean Michel FEVRY, Conseiller Municipal.

Délibération n°34/M-T/2025

Création d'emploi : Brigadier-Chef principal (catégorie C)

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement public.

Dans le cadre du développement et de la structuration des effectifs de la police municipale, il convient d'adapter les postes inscrits au tableau des effectifs en fonction des besoins du service et de l'évolution des missions.

Afin de permettre l'accueil d'un agent justifiant du grade de brigadier-chef principal de police municipale ou pour permettre l'évolution de carrière d'un agent actuellement en poste, il est proposé de créer un poste correspondant à ce grade, relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale – catégorie C – filière sécurité.

Je vous propose, donc :

La création de l'emploi suivant :

POLE POLICE MUNICIPALE

- Un Brigadier-Chef principal (catégorie C)

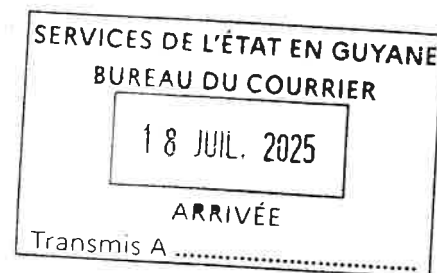
Cet emploi peut être occupé par un agent contractuel de droit public recruté à temps plein.

La création de ce poste permettra de répondre aux objectifs de professionnalisation, de sécurisation de l'espace public et de coordination des agents de police municipale déjà en fonction.

Il est rappelé que toute nomination sur ce poste interviendra dans le respect des règles statutaires en vigueur, notamment les conditions d'agrément du préfet et du procureur de la République, ainsi que le respect de la formation initiale obligatoire.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 25 juin 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2241-1 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE :

Article 1 - VALIDER la création d'un emploi ;

Article 2 –D’INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget 2025 ;

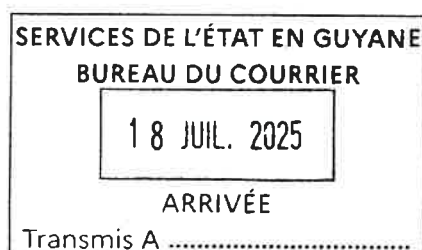
Article 3 - AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment signer toutes pièces administrative, comptables et juridiques s’y apportant.


ADOPTÉE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR 15	Patrick LECANTE - Patrick LABEAU - Marcelline POPO - Jean-Yves TARCY - Patricia REJON - Thierry VICTORIN - Rosaline CAMILLE SIDIBÉ - Donel DUCCE - Steeve MAYEN - Christine TIAN SIO PO - Christian PORTHOS - Thierry MARIE-CLAIRE - Charles-Henri DELAR <u>Procurations :</u> Natacha CABERIA - Arielle JACQUES-HIMMER
CONTRE 0	
ABSTENTION 2	Joseph Michel FEVRY <u>Procurations :</u> Aline Philippe N’GUYEN VAN VAÏ

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, 9 juillet 2025

Publication le :



Le Maire

Patrick LECANTE
